



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Association of Presbyterian Women of Aotearoa, New Zealand, organisation non gouvernementale néo-zélandaise dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'association Presbyterian Women Aotearoa New Zealand est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. La Commission néo-zélandaise des droits de l'homme, institution nationale de défense des droits de l'homme, est chargée des questions relatives aux droits de l'homme et donne des conseils dans ce domaine. Créée en 1925, la Rural Women New Zealand est la référence en ce qui concerne les services de santé en milieu rural, l'éducation, les questions sociales et l'environnement rural en Nouvelle-Zélande.

Nous nous réjouissons de cette occasion de présenter conjointement une communication écrite à l'Organisation des Nations Unies sur les questions thématiques qui seront examinées à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme.

La déclaration portera plus particulièrement sur l'isolement des femmes rurales et le manque d'accès aux services, notamment à l'Internet haut débit et au réseau de téléphonie mobile, mais aussi sur l'absence des femmes à des postes de direction dans le secteur agroalimentaire.

Aperçu général

L'économie néo-zélandaise a toujours été dominée par le secteur rural, à savoir l'agriculture, ses principaux produits d'exportation de base étant la laine, l'agneau et les produits laitiers. Dans les années 80, lorsque les subventions agricoles ont été levées, le tourisme est devenu le premier secteur d'exportation, les produits laitiers suivant de près. La foresterie, l'horticulture et la viticulture sont également des secteurs d'exportation importants.

En Nouvelle-Zélande, la contribution des femmes à l'économie rurale n'est pas suffisamment reconnue, ni appréciée. Les femmes rurales ne sont pas représentées aux postes de direction dans le secteur agroalimentaire. Leur isolement et leur manque d'accès aux services et à la technologie sont des problèmes majeurs à résoudre.

Une part importante de la population maorie vit dans les régions du Waikato, de la Baie de l'Abondance et de Northland, d'après le recensement de 2013. Ces régions sont principalement rurales. D'après l'enquête de 2016 sur la population active menée auprès des ménages, le Northland et la Baie de l'Abondance, poches d'extrême pauvreté, ont le taux de chômage le plus élevé du pays. Les femmes maories de ces régions sont plus particulièrement touchées par les problèmes d'isolement ainsi que le manque de services et d'accès à la technologie et aux services existants.

Femmes rurales aux postes de direction

Aucune strate sociale de la société néo-zélandaise n'est parvenue à la parité pour ce qui est des postes de responsabilités. Les femmes représentaient 31 % des députés au Parlement après les élections de 2014. Elles sont passées à 38 % lors des dernières élections générales de 2017. Elles détiennent 19 % des postes de cadres supérieurs dans les entreprises et 22 % des postes de direction dans les conseils d'administration, selon le recensement de 2017 des femmes dans les conseils d'administration.

La représentation des femmes à des postes de direction dans le secteur agricole et rural est faible. Ainsi, pour la première fois en 118 ans, le conseil national de la fédération des agriculteurs a élu sa première présidente en juin 2017. Toutefois, son conseil d'administration se compose de neuf personnes, dont huit hommes. Leur Président-Directeur général est également un homme, bien qu'il y ait de nombreuses femmes dans l'équipe dirigeante.

Fonterra est la plus grande entreprise néo-zélandaise. Elle emploie 22 000 personnes et affiche un chiffre d'affaire total de 22 milliards de dollars par an. Fonterra est une coopérative laitière : elle appartient aux 10 700 actionnaires agriculteurs qui l'approvisionnent. Le conseil d'administration de l'entreprise est composé de 12 personnes, dont deux femmes. Son équipe de direction compte six personnes, dont cinq hommes, y compris le Président-Directeur général.

D'après la Rural Women New Zealand, plusieurs obstacles empêchent les femmes d'obtenir des postes de direction ou des hautes responsabilités dans les entreprises rurales, notamment la difficulté de s'affranchir de leurs obligations familiales et de leurs activités agricoles (reproche dont elles souffrent dans le milieu des entreprises) et le manque de confiance dont elles font preuve quant à leurs compétences à ce niveau de responsabilité.

Il est plus difficile pour les femmes rurales de participer à distance aux réunions d'un conseil d'administration si elles n'ont pas accès à une connexion Internet haut débit stable et à une bonne couverture du réseau téléphonique.

Accès aux services et isolement

La population rurale néo-zélandaise est estimée à 620 000 personnes, soit l'équivalent de la deuxième ville la plus peuplée du pays. Margaret Pittaway, membre du conseil d'administration de la Rural Women New Zealand, déclare qu'en dépit de ces chiffres, les populations rurales se battent pour obtenir les mêmes services que ceux dont bénéficie le reste de la population néo-zélandaise. L'accès de ces populations aux services de santé est l'un des principaux problèmes.

Il est impossible de déterminer la population de ce groupe car il n'existe pas de définition précise du terme « rural ». Dans sa feuille de route 2017 pour la santé en milieu rural, la Rural Health Alliance Aotearoa New Zealand déclare que les données sur les populations rurales doivent être communiquées à l'ensemble des autorités pour combler le manque de connaissances et garantir des résultats équitables.

Les femmes rurales parcourent souvent de longues distances pour avoir accès à des services de maternité dans les centres urbains ou pour emmener leurs enfants et les membres âgés de leur famille en ville, quand ils ont besoin de soins médicaux et dentaires. Il leur est donc impossible d'accéder à des soins essentiels dans un délai raisonnable, notamment en cas d'urgence.

Les femmes âgées des régions rurales ont des difficultés à bénéficier d'une aide à domicile et des services infirmiers du district, en raison des trajets que doivent effectuer les fournisseurs de services pour se rendre chez elles.

En 2007, le Ministère de la santé néo-zélandais a publié une enquête intitulée « Urban-Rural Health Comparisons : Key results of the 2002/03 New Zealand Health Survey », qui confirmait les inquiétudes quant au manque d'accès aux services dans les régions rurales.

D'après cette enquête, les femmes des régions rurales avaient nettement moins de chances d'avoir consulté un médecin généraliste au cours de l'année écoulée que les femmes vivant en milieu urbain.

Avec un taux de vacance de postes constant de 25 %, les cabinets en milieu rural ont souvent du mal à recruter le personnel nécessaire. Cette situation entrave la capacité de la population rurale à accéder aux services de santé médicaux et mentaux élémentaires.

Les difficultés d'accès aux services de santé sont aggravées par le manque de couverture Internet haut débit fiable dans les régions rurales et par l'absence de

couverture de téléphonie mobile dans certaines zones. Les consultations médicales se font de plus en plus par Skype, mais les personnes qui n'ont pas accès au haut débit ne peuvent pas en bénéficier.

La Rural Health Alliance New Zealand a demandé au Gouvernement de faire en sorte que l'ensemble des installations médicales rurales soient connectées à Internet par fibre optique d'ici à 2019. Elle lui a également demandé de fournir à 99% de la population un accès Internet supérieur à 50 Mbps d'ici à 2020 au lieu de 2025. Pour répondre à ces demandes, le Gouvernement néo-zélandais a annoncé en août 2017 la mise en œuvre d'un ensemble d'infrastructures de communication pour un montant de 270 millions de dollars. Le Ministère des industries primaires déclare sur son site internet que cette opération améliorera l'accès au haut débit de plus de 70 000 ménages et entreprises en zone rurale.

Violence familiale

La violence familiale est l'un des principaux problèmes en matière de droits de l'homme en Nouvelle-Zélande. D'après une étude de Janet Fanslow et Elizabeth Robinson intitulée « Violence against Women in New Zealand : Prevalence and health consequences », publiée dans le *New Zealand Medical Journal* 117 (2004), 33 à 39 % des femmes néo-zélandaises subissent des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire au cours de leur vie. La prévalence de la violence familiale est bien plus élevée dans les régions rurales, où 39 % des femmes sont victimes de violence, contre 33 % des femmes en milieu urbain.

Il est difficile pour les femmes vivant dans une exploitation agricole de sortir d'une relation abusive. Les exploitations sont souvent des biens familiaux, organisés dans le cadre d'une fiducie familiale. Les femmes se demandent comment elles survivront financièrement avec leurs enfants si elles partent. Jo, qui travaille au refuge des femmes de Whanganui, indique que les femmes sont également réticentes à l'idée de priver leurs enfants de leur héritage en quittant l'exploitation familiale.

L'accès aux services de lutte contre la violence familiale dans les régions isolées est également un problème. Dans ces régions, les femmes victimes de violence familiale n'ont pas forcément d'un foyer d'accueil à proximité ni d'amis ou de la famille chez qui se réfugier. Le refuge des femmes indique avoir aidé 1 059 femmes dans des régions isolées en 2015 et 2016.

La capacité à appeler la police dans les zones sans couverture téléphonique est également un problème auquel sont confrontées les femmes subissant des violences familiales dans les régions rurales. Les postes de police dans ces régions sont souvent dépourvus de personnel. Donc, parfois, il n'existe aucune aide disponible pour les femmes rurales victimes de violence, selon le *Rural Women New Zealand* (24 mai 2017).

Éducation

Le manque d'accès à un réseau Internet efficace entrave la capacité des filles et des femmes rurales à avoir accès à l'éducation.

Les cours par correspondance se faisant en ligne, il est difficile pour ceux qui n'ont pas accès à l'Internet haut débit d'en bénéficier.

L'accès à l'enseignement par correspondance offre aux personnes qui vivent dans les zones rurales la possibilité de bénéficier d'un enseignement à distance de qualité, et donc aux enfants et aux adultes de rester en milieu rural sans pour autant renoncer à des études de qualité. À l'ère du numérique, ceux qui n'ont pas accès à Internet, ou qui ne disposent que d'une ligne commutée ou de services satellite

coûteux, sont souvent désavantagés en matière d'apprentissage, selon la Rural Women New Zealand.
